

**Compte-rendu du Conseil municipal
de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 8 juillet 2020**

Présents: mesdames Mireille TARDY, Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Magali TRIOMPHE, messieurs Pierre LETIEVANT, Frédéric DELOLME, Christophe PONCET, Michaël BLACHON, Serge THIVILLON, Bruno JOURDAT, Bruno ROYER-FOUILLOUX

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h06.

Mme TARDY ouvre la séance en précisant que toutes les personnes présentes ont reçu une convocation assortie de l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Pierre LETIEVANT.

Le précédent conseil municipal est approuvé sous réserve de la prise en compte de la correction suivante dans le point n°7 intitulé « informations diverses ». Les articles concernés sont numérotés de 2123-1 à 2123-35 et non 2123-5.

1. Délégations au maire pour la durée de son mandat

Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, propose au conseil municipal de lui déléguer pK)ur la durée de son mandat la charge et le pouvoir :

- Il de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- 2/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetièms ;
- 3/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4/ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à quatre mille six cents euros ;
- 5/ de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 6/ de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 7/ de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 8/ de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL),
- 9/ dc réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de cinq mille euros,

Madame le maire propose également que, si elle se trouve en situation d'empêchement, les pouvoirs ainsi délégués soient exercés par le premier adjoint.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour déléguer au maire pour la durée de son mandat la charge et le pouvoir de

faire ce qui vient d'être proposé et précise que, en cas d'empêchement du maire, les charges et pouvoirs ainsi énumérés seront exercés par le premier adjoint.

2. Détermination des indemnités du maire et des adjoints et date de leur entrée en vigueur ;

Madame le Maire propose que les indemnités de fonction pouvant être allouées aux Maires et à leurs adjoints fixées par les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des Collectivités territoriales soient reconduites à l'identique avec une prise d'effet à compter du 1^{er} août 2020.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de madame le Maire applicable à compter du 1^{er} août 2020.

3. Nomination dans divers organisme extérieurs :

- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) : référente le Maire Mme Mireille TARDY, titulaire M. Bruno ROYER-FOUILLOUX, suppléantes mesdames Bernadette TRANCHANT et Magali TRIOMPHE. Ont été élus à l'unanimité soit onze voix.
- Parc régional du Pilat : titulaire, Mme Bernadette TRANCHAND, suppléant M. Bruno JOURDAT. Ont été élus à l'unanimité soit onze voix.
- Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL) : titulaire M. Serge THIVILLON, suppléant M. Christophe PONCET. Ont été élus à l'unanimité soit onze voix.
- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'ADMR : titulaire Mme Danielle RANGER, suppléant M. Michaël BLACHON. Ont été élus à l'unanimité soit onze voix.
- Commission de l'intercommunalité d'accessibilité : titulaire Mme Mireille TARDY, suppléante Mme Danielle RANGER. Ont été élues à l'unanimité soit onze voix.
- Conseil d'école : référente Mme Danielle RANGER. A été élue à l'unanimité soit onze voix.

4. Incorporation des parcelles A2069 et A2071 à la voie communale n°5.

Après discussion et par manque d'informations la décision concernant l'intégration des deux parcelles précitées à la voie communale n°5 est reportée en septembre. Cela laissera le temps de pouvoir consulter le géomètre par rapport à un problème de numérotation des parcelles.

5. Conventions diverses pour le temps périscolaire « temps Peillon ».

Madame le Maire propose de procéder au vote des différentes conventions préparées par Mme. Michelle PEYRON, précédente élue en charge des affaires scolaires, concernant les temps d'accueil périscolaires :

- Convention passée avec M. Anasse OUMATTOTTO pour l'atelier ((Hip-Hop »). Acceptée à l'unanimité, soit onze voix.
- Convention passée avec Mme Léa MABED PIETRONIRO pour les ateliers « Baby gym. », « zumba et danse moderne ». Acceptée à l'unanimité, soit onze voix.
- Convention passée avec Mme Clothilde DARCHE pour l'atelier « nature ». Acceptée à l'unanimité, soit onze voix.

6. Convention avec le centre musical du Haut-Pilat pour intervention pendant le temps scolaire et convention avec la CCPM(Communauté de Communes du Pays de MONTFAUCON) pour la piscine

- La convention avec le centre musical du Haut Pilat a été acceptée à l'unanimité, soit onze voix. Cela même dans le cas où l'association des parents d'élèves ne participait pas au financement à hauteur des deux tiers comme initialement prévu. Dans ce cas présent, le reste à charge pour la mairie s'élèverait à environ 1600€ .
- La convention avec la CCMP du Pays de MONTFAUCON pour la piscine a été acceptée à l'unanimité, soit onze voix.

7. Modification des horaires d 'ouverture du secrétariat de mairie au public:

Madame le maire propose des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public :

Mercredi : 14h00 à 16h30

Jeudi : 8h30 à 11h30

Vendredi : 14h00 à 16h30

Samedi : 9h00 à 11h30

Après délibération du conseil municipal ces nouveaux horaires ont été acceptés à l'unanimité, soit onze voix.

8. Questions diverses.

- Afin de répondre à la proposition de concert du 27 août 2020 par le festival des Monts en Musique, Mme Magali TRIOMPHE se propose de vérifier si l'église peut accueillir du public en plus des cinquante stagiaires déjà prévus tout en tenant compte des normes d'hygiène en lien avec le COVID.
- La proposition de rencontre avec les nouveaux élus de la Mairie du Bessat aura lieu le lundi 27 juillet 2020 à partir de 10h.
- Afin de pouvoir nommer un coordonnateur de recensement, il convient que les élus choisissent le mode de diffusion de l'information et les différents affichages éventuels pour permettre de trouver un volontaire parmi les habitants de la commune.
- Le fonctionnement du CCAS (Centre Communal d'Action Social) nécessite la participation de volontaires parmi les habitants de la commune. Pour ce faire, le conseil municipal propose la diffusion d'un mail et d'un affichage expliquant l'utilité et les objectifs du CCAS afin de permettre le recrutement de quatre personnes.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance à 22h28.

